

Séminaire en droit des successions & des régimes matrimoniaux

Bulletin d'inscription

Formation

- Avocat **abonné** - 12 heures déduites
- Avocat **non abonné** - 800 €
Possibilité prise en charge par le FIF-PL
(CF Devis)

Option d'hébergement

- Choix 1** Pension complète
 - Single - 1090 €
 - 2 participants - 2040 €
 - 1 participant + 1 accompagnant - 1980 €
- Choix 2** Participation obligatoire - 420 €
(Sans hébergement)

Participant

Nom Prénom

Barreau d'appartenance

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone portable

- 2ème participant
- Accompagnant

Nom Prénom

Barreau d'appartenance

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone portable

Conditions générales

Les formations sont organisées par l'EDACS, organisme de formation (agrément n° 91 34 P 44 62 34). Les inscriptions sont validées qu'après paiement de la totalité des frais selon l'option choisie ; elles sont enregistrées par ordre d'arrivée. Toute demande d'annulation doit être motivée (production de justificatifs) et notifiée à l'école avant le 11 juillet 2025 par tout moyen permettant d'en assurer la réception et d'en déterminer la date. A l'issue de cette date, l'EDACS ne procédera à aucun remboursement des frais d'hébergement. Chaque demande d'annulation fera l'objet d'un examen individuel. L'EDACS se réserve en outre le droit d'annuler le séminaire en-deçà de 20 participants au plus tard le 11 juillet 2025.

Fait à

Le/...../.....

Montant total à régler

Formation €

Hébergement (Choix 1 ou 2) €

Total €

Signature et tampon
professionnel